



Syndicat des Eaux
Barousse Comminges
Save

COMPTE RENDU DE REUNION DU COMITE SYNDICAL

Date : **30 janvier 2021**

Rédacteur : Corinne SOULE

Diffusion : Membres du Comité Syndical

Ordre du jour :

- Autorisations de programme et crédits de paiement réservoir du Cuing
- Autorisations de programme et crédits de paiement schéma directeur d'assainissement
- Autorisation d'engager, de liquider, de mandater en 2021 le quart des crédits d'investissement de 2020
- Rapport et Débat d'orientation budgétaire
- Demande de subvention pour appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne « plan de mesures incitatives pour l'eau Renouveau des canalisations d'eau potable »
- Propositions tarifs 2021 - eau, assainissement collectif, assainissement autonome, actes administratifs
- Avenant n° 7 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif avec la SPL-EBCS : actualisation du bordereau des prix
- Modification des statuts de la SPL-EBCS et adhésion du Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées de l'Arbas et du Bas Salat à la SPL-EBCS
- Constitution d'une Commission de délégation de service public
- Contrat de délégation de service public avec la SPL-EBCS
- Mise à jour des statuts du SEBCS
- Règlement intérieur
- Rapport annuel prix et qualité de l'eau
- Désignation d'un nouveau membre du Bureau
- Compte rendu d'exploitation de la SEM Pyrénées Services Publics
- Compte rendu d'exploitation de la SPL Eaux Barousse Comminges Save
- Compte rendu Syndicat Mixte de la Maison des Sources et des Chalets St Nérée

Approbation du compte rendu du comité syndical du 25 juillet 2020.

Le Président débute la séance en précisant que les règles de quorum sont assouplies suite à l'état d'urgence sanitaire. On doit disposer au minimum du tiers des membres élus à l'assemblée générale, ce qui est le cas pour cette réunion.

En guise d'introduction, il y aura le débat d'orientation budgétaire avec des finances saines, qui permettent à la fois d'accélérer nos investissements de modernisation et d'avoir une maîtrise de notre politique tarifaire avec un élément nouveau, que l'on a appris cette semaine, la sortie officielle du plan de relance de l'Etat pour les investissements en matière d'eau et d'assainissement. L'Agence de l'Eau Adour Garonne va piloter ce dispositif et un appel à projets vient de sortir avec 10 millions d'euros de subventions pour le territoire Adour Garonne. C'est pourquoi, il a été rajouté une question à ce comité afin de pouvoir solliciter rapidement les subventions de cet appel à projets.

Il sera également question d'un dossier très important, évoqué lors de précédentes réunions, la fin prochaine du contrat de délégation de services publics de la SEM Pyrénées Services Publics avec le Syndicat. La SEM PSP assure depuis 1991 l'exploitation du réseau pour le compte du Syndicat sur le territoire de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées. Le contrat se terminant le 30 septembre 2021, il convient aujourd'hui de trouver de nouvelles solutions pour assurer une continuité qui sera la meilleure possible pour nos ouvrages haut-garonnais et haut-pyrénéens. A ce sujet, il sera proposé que la Société Publique Locale Eaux Barousse Comminges Save, qui avait été créée en 2010 et qui assure déjà l'exploitation du réseau d'eau dans le Gers et l'assainissement sur le territoire syndical, prenne en main le réseau d'eau en Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées. De ce fait, nous n'aurons plus que deux entités, le Syndicat qui sera chargé des investissements et la SPL-EBCS qui sera en charge de l'exploitation de tous les réseaux eau et assainissement sur tout le territoire syndical.

Cela permettra également de pouvoir envisager, à terme, une unification des tarifs avec le Gers et surtout d'avoir une efficacité renforcée au niveau de nos interventions sur le territoire du Syndicat.

L'avantage, c'est quand nous attribuons un contrat de délégation à la SPL, nous pouvons le faire, comme la loi le permet, sans mise en concurrence et sans risque que les grands groupes privés puissent participer car bien entendu notre volonté est de conserver la gestion publique de l'eau qui fonctionne bien grâce au travail de tous et au travail efficace de notre personnel.

1) Autorisations de programme et crédits de paiement réservoir du Cuing (Jean Yves DUCLOS)

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

2) Autorisations de programme et crédits de paiement schéma directeur d'assainissement (Jean Yves DUCLOS)

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

3) Autorisation d'engager, de liquider, de mandater en 2021 le quart des crédits d'investissement de 2020 (Jean Yves DUCLOS)

Budget eau principal : 134 500 euros
Budget assainissement : 356 629 euros
Budget affermage : 442 222 euros

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

4) Rapport et Débat d'orientation budgétaire (Jean Yves DUCLOS)

I - Situation financière actuelle du Syndicat

① Une situation financière saine

Depuis 2005, le Syndicat dégage un autofinancement net positif lui permettant de moderniser ses réseaux et de maîtriser sa politique tarifaire.

- Autofinancement net 2018	=	1,30 million d'euros
- Autofinancement net 2019	=	1,90 million d'euros
- Autofinancement net 2020	=	2 millions d'euros
- Autofinancement net Prévisionnel 2021	=	2 millions d'euros

Cette situation financière valorisée provient principalement d'une parfaite maîtrise des frais de fonctionnement et d'une évolution raisonnée du prix de l'eau.

Quant à la SEM Pyrénées Services Publics qui exploite le réseau d'eau en Haute-Garonne et en Hautes-Pyrénées, et la Société Publique Locale qui gère la partie Gers ainsi que l'assainissement sur tout le territoire, elles dégagent chaque année des résultats bénéficiaires.

② Un tarif de l'eau 2021 autour de la moyenne nationale

Ce résultat est dégagé malgré notre réseau atypique. En effet, nous disposons de 4 500 km de réseaux d'eau pour seulement 50 000 abonnés donc il y a en moyenne seulement 1 abonné tous les 90 mètres contre 1 tous les 30 mètres en France, ce qui rend notre réseau plus difficilement exploitable.

En effet, à nombre d'abonnés équivalent, notre réseau est 3 fois plus long que celui de la moyenne nationale.

En 2021, comme les années passées, le tarif de l'eau évoluera de 3 euros pour 100 m³ consommés.

II - ORIENTATIONS 2021

5 principales orientations pour 2021 :

1) Des investissements stratégiques

Depuis 10 ans, le Syndicat a fortement accéléré sa politique d'investissement afin de moderniser ses réseaux et afin d'apporter un service de qualité à ses usagers.

En 2021, comme en 2020, nous suivons les préconisations du schéma directeur d'eau potable récemment adopté.

Principaux travaux envisagés en 2021 :

- Eau :

- Programme de renouvellement pluriannuel des conduites d'eau sur les trois départements.
- Le renouvellement et renforcement des réseaux d'eau principalement à l'Isle en Dodon, Saint Gaudens, Montréjeau, Boudrac, Puymaurin, Noilhan-Lahas, Simorre, Cologne, Sauveterre et Sost.
- La création en vue de son exploitation d'une nouvelle ressource à Bordes de Rivière et étude pour mise en production.
- La fin des travaux de construction du réservoir du Cuing.
- Les travaux de réhabilitation sur les réservoirs de Terrebase et Simorre.
- La réalisation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

- **Assainissement** :

- L'extension de réseaux collectifs sur l'ensemble du territoire Syndical.
- La réhabilitation des stations d'épuration de Loures Barousse et d'Auzas.
- La réhabilitation du traitement secondaire de la station d'épuration de Gourdan Polignan.
- La création d'une station d'épuration et du réseau de collecte associé à Puymaurin.
- Le renouvellement de réseaux à Cassagnabère, Martres Tolosane, Gimont et Loures Barousse.

2) Un rendement de réseau optimisé

Le rendement de notre réseau s'est fortement amélioré puisqu'il était de 58 % en 2004 alors qu'aujourd'hui il est quasiment à 70 %.

Ce niveau est convenable pour un réseau atypique situé principalement en milieu rural.

Ainsi, plus d'un million de m³ d'eau chaque année a été économisé par rapport à 2004 ce qui équivaut à la consommation annuelle des abonnés d'une commune de 15 000 habitants.

Cela répond aux questions de développement durable et permet de dégager des économies au niveau des consommations énergétiques.

3) Des périmètres de protections en cours de finalisation

Validation des périmètres de protection autour des captages d'eau afin de protéger nos ressources.

L'objectif est d'obtenir la déclaration d'utilité publique de tous les captages et de permettre la réalisation des travaux prescrits par les arrêtés et de réaliser les acquisitions et indemnités nécessaires. Cela concernera principalement Ponlat-Taillebourg, Villeneuve-de-Rivière (puits Moulin Saint-Jean), Martres Tolosane (source de Saint-Vidian), Mancieux, Mauléon Barousse (source de Hountaou et le Calvaire) et Ferrère (source de Cularon).

4) Des compteurs modernisés

En poursuivant le programme de renouvellement des compteurs domestiques, nous veillons à répondre à la réglementation et nous profitons pour mettre en place la radio relève. Cela permettra notamment d'avoir un meilleur suivi de nos abonnés.

Cela concernera en 2021 la fin du remplacement à Gimont et l'équipement pour les communes de Larroque, Landorthe, Péguilhan-Lunax et Saramon.

5) Un schéma directeur d'assainissement avancé

Afin de mieux connaître notre réseau et de programmer les investissements en matière d'assainissement collectif, nous poursuivons le schéma directeur pour une finalisation début 2021.

Ce projet est soutenu financièrement par nos partenaires.

5) Demande de subvention pour appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne « plan de mesures incitatives pour l'eau Renouvellement des canalisations d'eau potable » (Jean Yves DUCLOS)

Cette question est rajoutée à l'ordre du jour. Il est proposé de déposer un dossier auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour pouvoir récupérer des subventions exceptionnelles du plan de relance le plus tôt possible, vu qu'elles seront attribuées au fil de l'eau.

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

6) Propositions tarifs 2021 - eau, assainissement collectif, assainissement autonome, actes administratifs (Jean Yves DUCLOS)

Le Président propose l'augmentation du prix de l'eau de 3 euros pour 100 m³ consommés soit 1 euro supplémentaire sur l'abonnement et 0,02 euro sur la part variable (prix au m³).

Pour l'assainissement collectif, la tarification progressera également de 3 euros pour 100 m³ consommés soit 1 euro supplémentaire sur l'abonnement et 0,02 euro sur la part variable (prix au m³).

Pour l'assainissement autonome et les actes administratifs, la tarification reste identique.

Le Comité accepte à l'unanimité ces propositions.

7) Avenant n° 7 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif avec la SPL-EBCS : actualisation du bordereau des prix (Mélanie CABANEL)

Cet avenant consiste à actualiser le bordereau des prix assainissement du fait que :

- les tarifs actuels datent de 2016
- certains tarifs ne correspondent pas aux prix du marché
- il est nécessaire de créer de nouveaux prix
- la définition de certains articles nécessite d'être précisée pour une meilleure compréhension et application

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

8) Modification des statuts de la SPL-EBCS et adhésion du Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées de l'Arbas et du Bas Salat à la SPL-EBCS (Mélanie CABANEL)

Il est proposé que le Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées de l'Arbas et du Bas Salat participe à l'augmentation du capital de la SPL-EBCS à hauteur de 1 000 euros. Ainsi, le capital social de la SPL-EBCS serait de 1 001 000 euros. Il est proposé également que M. Valentin BIASON soit désigné comme représentant supplémentaire du Syndicat des Eaux. En conséquence, les statuts de la SPL-EBCS seront modifiés.

Le Comité accepte à l'unanimité ces propositions.

9) Constitution d'une Commission de délégation de service public (Mélanie CABANEL)

Cette commission doit être créée afin de formuler un avis lors de la passation d'une délégation de service public. M. Thierry REVEIL est désigné Président. Le comité décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » pour l'élection des membres de cette commission. Sont ainsi élus :

Membres Titulaires

- Jean ESCULIE
- Raymond BOYER
- Robert DUCLOS
- Raoul RASPEAU
- Julien BEGUE

Membres Suppléants

- Pierrette ROQUABERT
- Jean Paul NOGUES
- Jean Pierre DUCLOS
- Christian STAEBLER
- Marie Noëlle TAILLEBRESSE

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

10) Contrat de délégation de service public avec la SPL-EBCS (*Jean Yves DUCLOS*)

Il est proposé aujourd'hui de demander la résiliation du contrat qui lie le Syndicat à la SPL-EBCS afin de ne faire qu'un seul et même contrat. Ainsi, il y aurait une meilleure cohérence et une meilleure gestion au niveau des services de l'exploitation eau potable. Cette dénonciation devra se faire et être acté lors d'une assemblée générale de la SPL-EBCS.

De plus, il est proposé de confier une délégation de service public à la SPL sachant que c'est un outil de gestion dit « in house » ou de quasi-régie destiné à favoriser la souplesse de gestion dudit service tout en permettant de continuer d'assumer les prérogatives des gestionnaires des services publics. Ces contrats peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence.

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

11) Mise à jour des statuts du SEBCS (*Cécile COURTOUX*)

Cette mise à jour globale des statuts doit être réalisée à la demande des services des Préfectures et en raison notamment :

- des évolutions réglementaires (statuts actuels datent de 2014)
- du changement de la forme juridique du Syndicat induit par la modification des membres : Syndicat de communes devenu syndicat mixte en raison de la prise de compétence eau potable et ou assainissement par certaines communautés de communes (mécanisme de représentation substitution).

Toutefois, les modifications apportées ne changeront pas le fonctionnement général du Syndicat.

Toutes les collectivités adhérentes doivent se prononcer sur cette modification statutaire dans un délai de trois mois.

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

12) Règlement intérieur (*Cécile COURTOUX*)

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

13) Rapport annuel prix et qualité de l'eau (*Marielle LAFFITTE*)

Le Comité accepte à l'unanimité ces propositions.

14) Compte rendu d'exploitation de la SEM Pyrénées Services Publics (*Jean Yves DUCLOS*)

Voir dossier joint à la convocation.

15) Compte rendu d'exploitation et de la SPL Eaux Barousse Comminges Save (*Jean Yves DUCLOS*)

Voir dossier joint à la convocation.

**16) Compte rendu Syndicat Mixte de la Maison des Sources et des Chalets St Nérée
(Sylvie PUYSEGUR)**

Voir dossier joint à la convocation.

17) Questions diverses

Concernant la défense incendie, un élu élu demande des renseignements sur la défense incendie. Qui doit faire les contrôles ? quel est le rôle du SEBCS ? Qui fait les travaux ?

Il est indiqué que la défense incendie est une compétence communale même si pour l'exercer la commune peut utiliser le réseau d'eau potable.

Toutefois, il est rappelé que :

- les exigences techniques pour la défense incendie ne sont pas toujours compatibles avec les exigences pour la parfaite alimentation en eau potable des abonnés (notamment d'un point de vue sanitaire).
- les caractéristiques des poteaux incendie peuvent évoluer en fonction notamment de l'urbanisation de la commune et des communes voisines lorsqu'elles sont desservies par le même réseau. Ainsi, un poteau conforme peut au fil de l'eau devenir non conforme.

Il est également précisé que le SEBCS n'est pas compétent pour réaliser les travaux de pose ou de réparation d'un poteau incendie, de pose d'une cuve incendie...mais que toutefois, les sociétés d'exploitation (la SEM et la SPL) peuvent établir à la demande des communes des devis et les travaux.

Enfin, le SEBCS est de plus en plus souvent sollicité par les communes qui souhaitent savoir si le réseau d'eau potable présent permettrait d'assurer la défense incendie de leur commune ou de certains secteurs de leur commune. Afin de répondre à ces demandes croissantes, il est nécessaire d'utiliser notre modèle hydraulique (créé lors du SDAEP en 2010) et le temps d'analyse et de calcul n'est pas négligeable.

Aussi, une réflexion globale va être menée en 2021 afin de répondre au mieux aux sollicitations communales.

La séance est levée.